



TERMINALE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Installateur en chauffage, climatisation
et énergies renouvelables

Mixité de public

DURÉE DE LA FORMATION

- 675 heures à l'UFA OZANAM.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir suivi une seconde et une première professionnelle dans la spécialité.

CODE DIPLÔME

- 40022707

FICHE RNCP

- [RNCP42117](#)

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 31/08/2026

COÛT DE LA FORMATION

- 7 962 € par année de formation

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Former des techniciens capables de concevoir, installer, entretenir et dépanner des systèmes de chauffage, climatisation et énergies renouvelables dans le respect des normes environnementales et de sécurité.
2. Développer des compétences techniques dans l'utilisation des équipements et des outils spécifiques, ainsi qu'une expertise dans les technologies éco-énergétiques modernes.
3. Sensibiliser les apprentis aux enjeux de la transition énergétique, notamment en favorisant l'adoption de solutions durables et respectueuses de l'environnement.
4. Préparer les apprenants à collaborer efficacement avec d'autres professionnels du bâtiment et à répondre aux attentes des clients en termes de qualité de service et de conseil.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage définie par l'entreprise d'accueil.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap de l'UFA OZANAM).

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- Alternance : 3 à 5 semaines l'UFA OZANAM - 3 à 5 semaines en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques dudit BAC PRO, diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction de l'UFA OZANAM afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.

Poursuite d'études : BTS Fluides, énergies, domotique - option B Froid et conditionnement d'air.

Exemples de métiers : Monteur en installations thermiques et climatiques - Plombier - Technicien d'intervention clientèle gaz.

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.



NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Réussite à la session d'examen
- Taux de rupture net
- Insertion professionnelle à 6 mois
- Insertion dans le métier visé
- Taux de satisfaction

Aucune donnée à communiquer. Première validation du BAC PRO Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables par la voie de l'apprentissage à la session d'examen 2027.

LES ÉPREUVES D'EXAMEN

E1 - Épreuve scientifique et technique

- E11-U11 - Mathématiques (coefficient : 1,5 - épreuve écrite et pratique ponctuelle - durée : 1h00)
- E12-U12 - Physique-chimie (coefficient : 1,5 - épreuve écrite et pratique ponctuelle - durée : 1h00)

E2 - Préparation d'une intervention

- E2-U2 - Préparation d'une intervention (coefficient : 3 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)

E3 - Épreuve professionnelle

- E31-U31 - Réalisation et mise en service de l'installation (coefficient : 6 - épreuve pratique, écrite et orale ponctuelle - durée : 13h00)
- E32-U32 - Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de dépannage (coefficient : 2 - épreuve pratique, écrite et orale ponctuelle - durée : 3h00)
- E33-U33 - Économie-gestion (coefficient : 1 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)
- E34-U34 - Prévention, santé, environnement (coefficient : 1 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)

E4 - Épreuve de langue vivante

- E4-U4 - Épreuve de langue vivante (coefficient : 2 - épreuve écrite et orale ponctuelle - durée : 1h10)

E5 - Épreuve de français, histoire-géographie, enseignement moral et civique

- E51-U51 - Français (coefficient : 2,5 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 3h00)
- E52-U52 - Histoire-géographie et enseignement moral et civique (coefficient : 2,5 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h30)

E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques

- E6-U6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques (coefficient : 1 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)

E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive

- E7-U7 - Épreuve d'éducation physique et sportive (coefficient : 1 - épreuve pratique ponctuelle)



LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal." Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent, à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.

Plus d'informations au 03 20 21 98 81 ou pole.formations@ozanam.eu.

Version 3 - 01/09/2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France...

Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS - UFA OZANAM

50 rue Saint-Gabriel
59045 LILLE CEDEX
03 20 21 98 81
pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations

- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Assistante administrative

- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap

- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité

- Frédéric WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu